

sentent un autre quart des dépenses. Ainsi donc, environ les trois quarts de l'aide accordée par le Conseil servent à assister l'enseignement supérieur, dans les universités et les institutions du genre.

Il nous reste environ un million. Le Conseil l'a utilisé pour aider des organismes artistiques. Durant notre première année, nous n'avons pu réaliser ce programme que partiellement. On le trouve exposé à la page 15, et vous constaterez que pour la première année les subventions dont la liste figure dans les annexes ont été de \$230,200 pour la musique, \$75,000 pour les festivals, \$20,00 pour les conseils des arts, \$250,000 pour le théâtre et autres manifestations du genre et \$64,100 pour d'autres organismes. Cela fait un total de \$639,300. L'aide accordée à des institutions relatives aux humanités a été de \$67,100. Pour les sciences sociales, le montant est de \$32,800. Au cours de la seconde année, notre programme se trouvant plus pleinement réalisé, nous en sommes arrivés aux montants suivants: \$181,400 pour les orchestres symphoniques, \$20,400 pour les concerts d'été, \$5,000 pour des commandes d'œuvres orchestrales, \$50,800 pour des groupes itinérants, \$11,099 pour des chœurs et \$116,660 pour divers autres organismes. Cela nous donne un total de \$385,359.

Je n'entrerai pas dans tous les détails, mais on les trouvera exposés ici. Pour le théâtre, le ballet et l'opéra, \$345,785; pour les arts visuels, \$153,935; les festivals, \$157,500; le train du Conseil des Arts, \$40,000; les conseils des arts, \$13,500 et l'aide à l'édition, \$52,300. Cela fait un grand total de \$1,148-379. Ces chiffres peuvent être considérés comme ceux d'une année normale.

Pour l'année 1959-1960, c'est-à-dire l'année financière en cours, notre budget indique que tous les fonds du Conseil des Arts qui doivent être tirés de la Caisse de dotation pour aider les arts, les humanités et les sciences sociales sont déjà réservés. Ceci veut dire que d'après notre programme, si nous voulons accorder une aide supplémentaire, durant l'année en cours, à quelque orchestre, par exemple, en plus de ce qui lui est déjà réservé, il nous faudra trouver le montant supplémentaire en épargnant ailleurs. Bref, d'après notre programme, tous les revenus de la Caisse de dotations ont déjà un emploi prévu.

Il est un autre aspect de la question que je dois aborder: c'est que le Conseil des Arts est chargé d'une certaine représentation du Canada à l'étranger. Une trentaine de pays ont offert des bourses d'étude ou de recherche à des résidents du Canada. La seule aide que nous ayons fournie en retour a été tirée de fonds gelés qui sont disponibles aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Italie. Ces fonds se sont épuisés. Par ailleurs, le Québec a offert des bourses d'étude en France. Nous avons jugé que nous devrions à notre tour offrir des bourses à l'étranger, et cela non seulement pour favoriser des échanges culturels, mais aussi parce que nous gagnerions à ce que les étudiants étrangers, s'ils retournent chez eux, deviennent en quelque sorte des propagandistes du Canada ou, s'ils restent chez nous, soient pour nous une source d'enrichissement. L'an dernier, nous avons appliqué ce régime dans tous les pays où nous avons des missions diplomatiques. En conséquence, nous avons accordé 50 bourses l'an dernier et 79 cette année à des étudiants de 50 pays qui devaient venir au Canada pour préparer leur licence.

Nous avons conclu une entente avec l'Entraide universitaire mondiale en vue de les accueillir et de les aider. De nombreuses difficultés se sont tout d'abord présentées, mais tout se fait plus facilement maintenant. La première sélection est effectuée par nos missions diplomatiques qui reçoivent les demandes des étudiants des divers pays. C'est un membre de la mission, généralement l'ambassadeur ou le ministre, qui fait la sélection, avec l'aide d'un citoyen canadien éminent de la région, s'il y en a, et d'un représentant du ministère de l'Instruction publique du pays intéressé.